

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté N° 682021 du 03/12/2021, le Maire d'Attainville a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision du P.L.U.

Ce projet a pour caractéristiques principales :

- D'élaborer un projet d'aménagement et de développement durables respectueux de l'identité du village et de son environnement, en particulier en ce qui concerne les zones ouvertes à l'urbanisation en consommation d'espaces naturels et agricoles
- De prendre en compte le projet de restructuration du centre-village
- De réfléchir sur le devenir du centre hospitalier Roger Prévot
- De retravailler les orientations d'aménagement et de programmation afin de mieux encadrer les futures opérations
- De retravailler le règlement et ses documents graphiques pour en améliorer la lisibilité et favoriser un urbanisme de qualité
- De doter la commune d'un document d'urbanisme prenant en compte les dispositions la loi dite « ALUR » (notamment refonte du règlement selon la nouvelle codification)
- De doter la commune d'un document d'urbanisme numérisé, conforme au standard validé par le conseil national de l'information géographique (CNIG), afin de faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme

**L'enquête se déroulera à la mairie d'Attainville
Sise 2 rue Daniel Renault
Durant 1 mois : du 10/01/2022 au 10/02/2022 inclus
Aux jours et heures habituels d'ouverture**

Par décision n°E21000061/95 du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise en date du 02/11/2021, M. MINARD Jean-Jacques est désigné comme commissaire enquêteur. Il vous recevra en Mairie les :

**Lundi 10 janvier 2022 de 9h00 à 12h00
Samedi 22 janvier 2022 de 9h00 à 12h00
Lundi 31 janvier 2022 de 14h00 à 17h00
Jeudi 10 février 2022 de 14h00 à 17h00**

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront mis à la disposition du public à la :

**Mairie d'Attainville – 2 rue Daniel Renault (95570)
Du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 et de 14h00 à 17h00**

Un accès gratuit au dossier est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en mairie aux horaires habituels d'ouverture rappelés ci-dessus.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet de P.L.U. pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit en mairie à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Le dossier d'enquête publique est également accessible par voie dématérialisée sur le site de la commune rubrique AMENAGEMENT/PLU/ Mise en révision du Plan Local d'urbanisme Juin 2020. Vos remarques pourront être transmises à l'adresse **revision-plu@attainville.fr**

Aux termes de cette enquête publique, le Conseil municipal d'Attainville approuvera les nouvelles dispositions du P.L.U.. A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport du commissaire enquêteur à la mairie et sur le site internet de la commune.